

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-055 FINANCES

Approbation du Compte Administratif 2019.

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2019.

NOTE DE SYNTHÈSE

En application de l'article L2121.31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de la métropole est invité à délibérer sur le Compte Administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole d'approuver les comptes administratifs 2019 des budgets principal et annexes présentés dans les documents réglementaires (Tome I, Budget Principal et états annexes, Tome II, Budgets annexes et états annexes, rapport de présentation et note synthétique à destination des citoyens) et dans le rapport justificatif (document interne) selon les chiffres présentés et annexés à cette délibération.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président quitte la séance de l'assemblée lors du vote du Compte Administratif il est remplacé par le Premier Vice-Président, M. Stéphane ROUDAUT.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre: Le groupe Brest c'est vous !

Abstention: Le groupe Brest Progressiste